EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

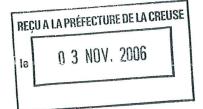
Nombre de Conseillers en exercice 10 présents 8 votants 8

L'an deux mil six le Vingt Six Octobre

le Conseil municipal de la commune de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUGEOT Patrick. Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 20/10/06

<u>Présents</u>: MM. ROUGEOT Patrick, Maire, CIBOT Robert, AMEAUME Michel BOIREAU Pascal Adjoints, DUCOURET Alain, POUZEAUD Robert, PARRAIN Andrée, MANAUD Colette, Conseillers municipaux.



<u>Absents Excusés</u>: MM. DELUCHAT Alain, CEDELLE Bernadette Conseillers Municipaux.

Monsieur Pascal BOIREAU a été nommé Secrétaire de Séance.

$\underline{\mathit{OBJET}}$: MOTION DE SOUTIEN POUR OBTENIR UNE MEILLEURE DESSERTE FERROVIAIRE DU DEPARTEMENT.

Le Maire donne lecture de la motion présentée par la Mairie de la Souterraine ainsi qu'il suit :

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

- NECESSITE d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris Orléans Châteauroux La Souterraine Limoges Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.
- NECESSITE d'une modernisation de la ligne Bordeaux Guéret Lyon et de la ligne Ussel Montluçon.
- LES ELUS AFFIRMENT que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif la ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ Décide d'apporter son soutien et souhaite que le projet présenté soit retenu par les autorités compétentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

P. ROUGEO

Le Maire,